

Actualités ENSAP

Ouverture du volet rémunération aux contractuels et ouverture de l'ENSAP aux pensionnés

Fiche n° 3 – 1

Dans le cadre des grands travaux pilotés par la DGFIP autour de la dématérialisation, le SRE poursuit le déploiement du Portail des Agents de l'Etat.

Après une année 2018 consacrée à la mise en place des fonctionnalités retraite qui contribuent à la réforme de modernisation de la gestion des retraites de l'État, l'année 2019 sera celle du parachèvement des offres ENSAP initialement prévues.

Concernant la rémunération, près d'1,1 million de fonctionnaires ou militaires ont déjà accès à leurs bulletins de paie dématérialisés soit près de 50 % de la population éligible. Cette offre de service va s'approfondir et étendre son périmètre dès le mois prochain.

Concernant la retraite, le dernier volet sera l'ouverture au dernier quadrimestre 2019 d'un univers destiné aux pensionnés de l'Etat.

I – Le service rémunération sera accessible aux contractuels dès le mois de juin

A compter de début juin, les contractuels civils et ouvriers d'État pourront créer leur compte ENSAP afin d'accéder à leur univers « rémunération ». Ne relevant pas du régime des retraites de l'État, ils ne disposeront pas d'accès au domaine de la retraite.

Pour les civils et contractuels du MINARM, l'offre de service leurs sera accessible au 1^{er} juillet avec le déploiement d'Alliance dans l'ENSAP.

- **Le plan de déploiement prévu**

La prise en compte de cette population inconnue à ce jour du SRE a nécessité des développements internes importants afin notamment d'identifier la population auprès du référentiel de gestion des identités (SNGI) sans les affilier au régime des retraites de l'État.

A compter du 20 mai, la phase d'initialisation des 500 000 personnes concernées a été engagée avec la création de leurs identités dans les référentiels ENSAP et le rattachement et le recyclage des bulletins de paie collectés depuis décembre 2016.

- **Le contenu de l'offre**

Depuis début juin, les agents contractuels, les ouvriers d'État, peuvent ouvrir leur compte ENSAP et accéder, comme les fonctionnaires, à l'ensemble de leurs bulletins de paie collectés, puis chaque début d'année, à l'attestation fiscale des sommes payées.

- **La communication employeur**

La DGFIP prépare une communication à destination des employeurs et notamment pour les services en charge de la rémunération afin de leur donner les informations utiles.

Il a été préconisé de débiter les opérations de communication auprès des agents seulement en 2^e quinzaine de juin pour attendre la stabilisation des opérations de reprise des historiques.

II – Les pensionnés auront un accès à l'ENSAP au second semestre 2019

L'univers « pensionné » devrait être ouvert au dernier trimestre 2019 avec l'accès, pour les 2,5 millions de retraités, aux documents de pension, à savoir : les bulletins de pension, l'attestation fiscale et les titres de pension pour les nouveaux départs. La mise à disposition de ces docu-

ments permettra au pensionné de consulter en autonomie ses documents et de les utiliser sans solliciter les services d'accueil pour des rééditions.

Le service offert en numérique ira au-delà de l'offre actuelle par voie papier.

- **Une ergonomie similaire à l'espace rémunération**

Les pensionnés auront accès à un domaine dont l'ergonomie est similaire à celui de la rémunération.

Le bloc événement affichera la liste des derniers documents mis en ligne. Ces documents sont consultables, par année, jusqu'au décès du pensionné.

- **Les documents exposés**

Les pensionnés auront accès chaque mois à un bulletin de pension. C'est une évolution majeure par rapport aux bulletins papier qui ne sont édités qu'en cas de modification du montant net payé.

Ainsi, les pensionnés pourront en autonomie éditer les derniers bulletins sans avoir à contacter nos services pour demander une attestation de paiement. Dans cette perspective, un historique des bulletins à compter du mois de mai 2019 est en cours de constitution et sera accessible à l'ouverture du service. Cela représente plusieurs millions de bulletins à collecter (près de 3 millions de documents par mois seront produits).

Chaque début d'année, une attestation fiscale sera mise en ligne.

Ces informations détaillées viennent en complément des informations agrégées qui sont ou seront exposées sur le portail commun inter-régimes.

Les titres de pension intégreront cet espace début 2020 avec, dans un premier temps, l'exposition du titre de primo concession relatif à une pension civile ou militaire de retraite. Ce document fait la liaison entre la carrière en activité (univers « paye » et « ma retraite ») la démarche dématérialisée de départ à la retraite (univers « ma retraite ») et la vie de retraité (univers « ma pension »).

Les actifs qui disposeront d'un compte ENSAP ouvert et auront engagé une démarche de départ à la retraite en ligne verront automatiquement le service « pension » s'ouvrir lors de la réception des premiers documents retraites (titre puis bulletin de pension).

Il n'y aura pas de reprise du stock des titres de pension pour les personnes déjà parties à la retraite.

- **Une totale dématérialisation pour 2020**

Si les titres exposés s'inscrivent dans une démarche de départ à la retraite totalement dématérialisée, la coexistence de bulletins papier perdura pendant quelques mois.

Une réflexion est en cours pour cesser au plus tôt l'impression des bulletins tout en définissant des règles de maintien du papier pour les populations les plus fragiles (plus de 80 ans à l'ouverture du service par exemple)

Cette évolution s'effectuera avec une communication préalable adaptée qui doit s'insérer dans les multiples mesures qui concerneront à la fin d'année les retraités et notamment la revalorisation des petites retraites.